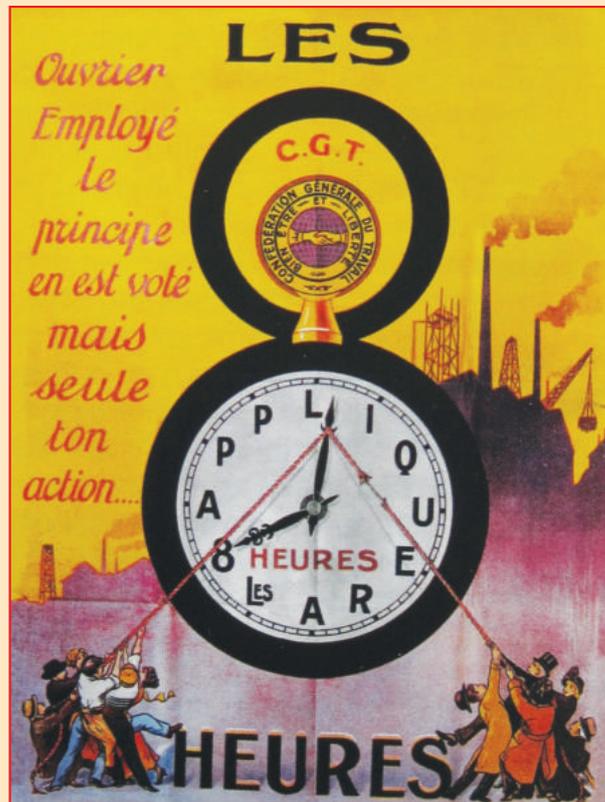


**C'était
en
1919**



1979



Éditorial 2

Vivre et travailler au Pays
(la défense de l'emploi en Basse-Loire 1975-1979) 3 > 7

25 avril 1919

Légalisation de la journée de huit heures 8 à 10

Hommage à Walter Buffoni 11 à 12

Photo couverture : [CHT]

Nous vivons une période agitée où malgré les multiples manifestations et mouvements des salariés, les revendications peinent à aboutir. Mais seules la persévérance et la ténacité payent. L'histoire sociale ne cesse de le démontrer.

Nous revenons dans ce cahier sur la journée de 8 h. Acquis il y a 100 ans. Il a fallu beaucoup de temps, comme vous pourrez le constater, pour l'obtenir. La réduction du temps de travail est de longue date, une revendication essentielle pour tous. Mais pour le patronat et la finance, c'est tout le contraire. L'allongement du temps de travail, par toutes les formes que ce soient, est leur priorité. Et à chaque fois que nous gagnons un acquis social, ils n'ont de cesse à le défaire.

Dans ce cahier, vous retrouverez également, un retour sur une lutte qui a compté dans l'histoire des chantiers navals. La prise d'assaut de la mairie de Saint-Nazaire en 1979, dans le cadre d'un conflit qui s'était instauré dans la durée suite aux restructurations permanentes et suppressions d'emplois.

Notre camarade Walter Buffoni, décédé ce printemps 2019, a participé à de nombreuses batailles.

Guy Texier lui rend hommage et revient sur son parcours militant qui n'a jamais cessé jusqu'à sa disparition ce mois de mai.

Faire partager notre histoire, se souvenir des hommes et des femmes qui l'ont faite, c'est notre rôle. Votre histoire nous intéresse. Faites vivre vos archives et parler les témoins de votre histoire syndicale, sociale, militante. Elle vous appartient. Mais elle peut nous aider à répondre aux défis qui sont les nôtres dans la période. N'hésitez pas à nous contacter pour y travailler ensemble.

Bonne lecture et tous sur le pont pour cette rentrée sociale qui s'annonce pleine d'enjeux.

Marie-Claude Robin

Directrice de Publication
Marie-Claude ROBIN

Conception et impression
Imprimerie CGT 44

VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS (LA DÉFENSE DE L'EMPLOI EN BASSE-LOIRE 1975-1979)

La période qui nous occupe s'inscrit dans le septennat de Valérie Giscard D'Estaing (1974-1981). C'est le triomphe du style financier qui contamine la politique industrielle marquée par un redéploiement de l'industrie avec des fermetures et des licenciements. Des pans entiers de l'industrie (souvent des bastions du syndicalisme) en France subissent des plans drastiques de restructuration comme la sidérurgie, le textile, la construction navale. Mais cet objectif se heurte au maintien d'activités pour des raisons régionales et sociales.

L'action syndicale durant cette période montre que l'unité d'action CGT-CFDT est profitable dans des luttes qui vont inquiéter le Pouvoir politique qui fait voter la loi « sécurité et liberté » du garde des Sceaux Alain Peyrefitte et marque le retour à l'ordre alors que la répression syndicale prend des proportions inquiétantes.

Le redéploiement industriel va décupler les tensions accumulées depuis plusieurs années. Le 20 décembre 1978, à Saint-Nazaire, chez Alsthom-Atlantique s'est l'explosion de mécontentement lorsque la direction, prétextant des coupures de courant « vide » à 11 heures du matin l'ensemble du personnel.

Dans un premier temps nous brosserons quelques luttes sociales engagées dans l'unité d'action CGT-CFDT durant cette période et la réponse des pouvoirs publics puis nous aborderons la situation sociale dans la Basse-Loire et terminerons par la rupture entre la CGT et la CFDT.

Le redéploiement industriel décuple les tensions sociales

En juillet 1975, la CGT et la CFDT organisent, sous la tour Eiffel, un rassemblement de travailleurs en lutte. Des délégations de 200 entreprises en grève tiennent des stands et exposent leurs objectifs. L'événement concerne plus de

100 000 salariés en lutte et représente plus de 80 départements.

Le gouvernement Chirac tente alors le « plan de relance » du ministre Fourcade, en réalité une politique d'austérité, incapable de faire reculer le chômage (le cap du million de chômeurs est dépassé et près de 5% de la population active est concernée). En septembre 1976, c'est au tour du gouvernement de Raymond Barre (également ministre des Finances) qui prétend s'attaquer aux inégalités sociales mais qui accentue la politique précédente, freinant la hausse des salaires, augmentant de 15% le prix des carburants tandis que l'impôt sur les sociétés progresse que de 4%... La droite ayant gagné les élections législatives (mars 1978), le gouvernement se sent les coudées franches. Raymond Barre se succède à lui-même mais abandonne le ministère de l'Economie au profit de René Monory et le ministère du Budget à l'ancien préfet de Paris Maurice Papon. Le redéploiement industriel se poursuit avec ses conséquences sociales dramatiques. Il s'agit d'insérer l'économie française dans la division internationale du travail¹. La stratégie gouvernementale est de soutenir l'investissement productif et restaurer la rentabilité du capital.

Le 24 mai 1977, le rejet de la politique sociale et économique du gouvernement fait l'unanimité des organisations syndicales, même de Force ouvrière (FO) qui s'associe dans une grève nationale de 24 heures. En 1978, le 12 octobre, Robert Boulin, ministre du Travail et de la Participation se rend dans la Basse-Loire, dans le cadre de son tour de France des régions. La situation sociale

est difficile dans la Basse-Loire avec une moyenne du chômage de 13,99% alors qu'en France elle est de 7,89%.

C'est l'occasion d'une journée d'action dans le département. A Saint-Nazaire, 4000 manifestants participent au meeting organisé par la CGT et la CFDT. Claude Evin, député, et Jean-Louis Le Corre, conseiller général, sont présents. A Nantes, 7 000 travailleurs ont répondu à cet appel. A la préfecture les représentants de Force ouvrière seront longuement reçus par le ministre qui reçoit également les doléances du patronat qu'accompagne Olivier Guichard, président de la Région, les employeurs se plaignent de la lourdeur des charges, des difficultés de licencier, qui selon eux pénalisent leurs activités mais aussi les embauches. Le gouvernement promet aux syndicats un plan de « sauvetage » de la construction navale, comparable à celui qui a été adopté pour la sidérurgie. Voilà qui n'est pas fait pour rassurer les travailleurs car le « plan acier » prévoit de supprimer au moins 20 000 emplois !

Le 20 octobre, c'est la manifestation à Paris pour la défense de la construction et de la réparation navale. Un train spécial partira de Saint-Nazaire. A la fin de l'année, les Unions départementales CGT et CFDT de Loire-Atlantique appellent à une semaine d'action pour



Occupation de l'usine Lange, sous-traitante pour l'Aérospatiale, à Saint-Nazaire, juin 1978. [CHT, coll. USTM CGT]

l'emploi du 11 au 15 décembre 1978. En octobre, la Loire-Atlantique comptait 36 212 sans emploi, avec une progression en deux mois de 8000 nouveaux chômeurs.

La construction navale

La restructuration s'est poursuivie depuis le milieu des années 1950 avec une succession de fusions et de rachats. En 1976, Alsthom prend le contrôle des Chantiers de l'Atlantique puis en 1983 une fusion donne naissance à Alsthom-Atlantique-Dubigeon-Normandie. Les fusions permettent d'envisager une diversification des productions et d'unir la grosse mécanique, la chaudronnerie nucléaire et la construction navale².

Au cœur d'Alsthom, c'est Belfort qui a compté jusqu'à 12 000 ouvriers dans les années 1950. En décembre 1975, l'effectif de l'établissement est encore de 8308 salariés puis descend à 7026 en mars 1978. La direction générale a intégré sa politique dans un contexte de crise et porté ses efforts sur le fonctionnement interne avec la réduction des effectifs afin de valoriser le profit comme l'affirmera cyniquement François Ceyrac, patron du CNPF, l'ancêtre du Medef : « *les compressions d'effectifs redonnent à nos entreprises un dynamisme qu'elles avaient perdu* ».

La variable d'ajustement : les effectifs

Voyons la situation des effectifs de trois grandes entreprises entre 1975 et 1978 – Dubigeon (Nantes), Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire) et Mécanique Alsthom-Atlantique (Saint-Nazaire).

	Dubigeon	Chantiers Atl.	Mécan. Als.	Total des 3
En octobre 1975	3293	7605	3183	14081
En octobre 1978	2110	6516	2655	11281
Différences	1183	1089	528	2800

Ces chiffres qui comprennent les effectifs permanents et les intérimaires marquent donc une perte de 2800 emplois en trois ans, c'est l'équivalent d'une entreprise comme Dubigeon.

En décembre 1977, la direction générale d'Alsthom annonce le licenciement à 56 ans et 8 mois, en quatre fois, de 530 travailleurs. Une mesure élargie à l'année 1979, ce qui doit toucher encore 138 personnes. En mai 1978, elle décide de ramener l'horaire de travail de 42 heures à 34 heures à compter du premier août 1978

soit une réduction de salaire - compte tenu du chômage partiel - de 11 à 13%. Les commandes de navires tardent et la direction parle alors de recherche de « créneaux » d'activités et de diversifier la production. Le VIIe Plan prévoyait une réduction des effectifs de 20% de la construction navale nationale et le regroupement des chantiers, tandis que la CEE rend publique son plan qui prévoit une réduction de 50% des effectifs de la construction navale européenne.

Quant au département moteur, la direction générale se désengage progressivement de la fabrication des moteurs Diesel pour s'orienter vers les études et les ventes de licences et de montage des groupes électrogènes. Pour la fabrication, c'est une réduction des effectifs de la Mécanique Saint-Nazaire qui cumule les effets de la crise de la Navale avec la désaffectation de la direction générale à l'égard de la fabrication des moteurs Pielstick provoquant licenciements et réduction du temps de travail.



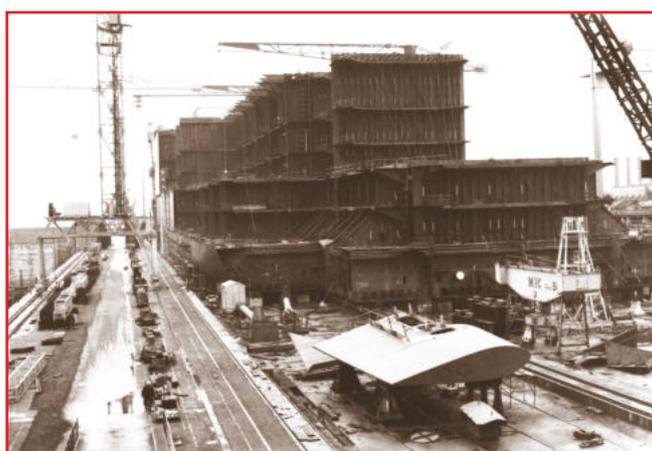
Manifestation CGT pour la défense de l'emploi, Nantes, le 15 novembre 1978. Rassemblement place Graslin. Photo prise depuis les marches du théâtre. [CHT, cliché Héléne Cayeux]

Le lock-out du 20 décembre et l'assaut de l'hôtel de ville

Mercredi matin, un meeting est organisé par les syndicats devant les locaux de la direction des chantiers navals. La veille prétextant une importante panne d'électricité, les directions des chantiers et de la mécanique « vident » à 11 heures l'ensemble du personnel. Il s'agit pour les syndicats du paiement des heures perdues. La délégation syndicale se rend dans les locaux, elle est suivie par environ 250 salariés, très remontés, qui emmènent de force le directeur et son adjoint, le directeur de la production et celui des affaires sociales. Tous les quatre marchent en tête du cortège d'ouvriers qui se dirige vers le centre ville et s'engouffrent dans l'hôtel de ville de Saint-Nazaire.

Le président d'Alsthom-Atlantique décide alors le lock-out du personnel et dépose une plainte en justice pour violence et séquestration. Les quatre directeurs installés dans le bureau du maire refusent de discuter, (selon les directives du président), alors que des manifestants occupent des salles à la mairie. Une ouverture se fait coté direction, les discussions peuvent se tenir, mais à Nantes, à la direction départementale du travail. Les syndicats repoussent cette proposition estimant que le litige doit se régler sur place, à Saint-Nazaire.

Vers 21 heures, des gendarmes mobiles investissent l'hôtel de ville par une porte dérobée, font sortir les directeurs pendant que les CRS chargent les tra-



Le pétrolier de 500 000 tonnes «Batillus» en cours de construction à Saint-Nazaire, 1975-1976. [CHT, coll. UD CFDT 44]

vaillours et les élus. L'assaut est violent, dans l'affrontement deux ouvriers vont devoir être hospitalisés, dont un élu de Force ouvrière qui souffre d'un grave traumatisme crânien, et un ouvrier des chantiers blessé au nez par une grenade lacrymogène. Les forces de l'ordre ne font pas de détail, les élus ceints de leur écharpe tricolore sont frappés dans l'enceinte même de la maison commune. Le député, Claude Evin, reçoit des coups de matraque bien que porteur de ses insignes parlementaires. Peu après la violente charge policière, un millier de personnes manifeste avenue de la République contre cette agression. Il est 22 heures.

Syndicats et directions finissent par trouver le chemin de la négociation. La rencontre a lieu à Nantes à la Direction départementale du travail en présence du directeur adjoint du travail de Saint-Nazaire qui apporte sa contribution dans cette difficile négociation. Le chantier est ré-ouvert à compter du 22 décembre et les heures de travail non effectuées le mardi 19 décembre, du fait de la coupure de courant, seront prises en compte au titre du chômage partiel. Pour autant, la direction d'Alsthom refuse de retirer sa plainte et réclame des sanctions contre les manifestants.

Du côté de l'intersyndicale, l'entière responsabilité des événements de mardi incombe à la direction. Elle est la conséquence de la politique menée

depuis 1976 par Alsthom et la rupture de l'accord d'entreprise, le refus du dialogue et les brimades à l'encontre des élus syndicaux. Rappelons que c'est le PDG d'Alsthom, Pierre Loygue, qui dès 17 heures le 20 décembre a déposé plainte et qui, dans un courrier au maire de Saint-Nazaire, parle de l'hôtel-de-ville comme d'une prison politique !

Une cascade de plaintes

Les événements du 20 décembre vont faire l'objet d'une cascade de plaintes. Les Chantiers pour « séquestration » et l'annonce de sanctions. Trois élus et l'ouvrier grièvement blessé lors des heurts s'adressent au commissaire du gouvernement du tribunal permanent des forces armées à Rennes, les gendarmes mobiles qui les ont agressés sont des militaires. De son côté, la municipalité de Saint-Nazaire engage une procédure pénale à la suite des dégradations commises dans l'hôtel de ville et une procédure administrative contre l'entrée des forces de l'ordre à l'intérieur de la mairie. Il semblerait que le préfet, Bernard

Couzier n'aurait été qu'un exécutant dans « l'affaire » de l'assaut de l'hôtel de ville, l'ordre venant de la Place Beauvau, au ministère de l'Intérieur que dirige avec poigne Christian Bonnet.

Les élus de gauche vont se mobiliser et manifester devant les grilles de la préfecture à Nantes ou une délégation, conduite par le maire de Saint-Nazaire et celui de Saint-Herblain, est reçu par le préfet, elle exige que la lumière soit faite sur les violences et brutalités

policieres. En outre, le maire de Saint-Nazaire et les élus se déclarent solidaires des travailleurs visés par la plainte d'Alsthom-Atlantique et demandent à être inculpés à leur tour.

Effectivement, douze délégués et militants syndicaux des Chantiers sont convoqués à l'hôtel de police de Saint-Nazaire dans le cadre de l'instruction ouverte après la plainte déposée par la direction. Ils doivent se présenter séparément, tout au long de la semaine sur leur temps de travail. Le commissaire de police ne fait pas dans le détail puisqu'il convoque des militants identifiés pour leur action syndicale tout au long de l'année sans pour autant s'assurer qu'ils sont les instigateurs des événements du 20 décembre. Sur les douze convoqués à l'hôtel de police, neuf appartiennent à la CGT, deux à la CFDT et un seul à FO. L'équation entre les organisations syndi-



Manifestation des ouvriers des AFO, Saint-Nazaire, 12 janvier 1977. [CHT, coll. UD CGT 44]

cales n'est pas neutre si la CGT représente les trois quarts des convoqués. Il s'agit bien, une nouvelle fois, de démolir l'organisation la plus représentative et la plus combative dans les entreprises.

C'est finalement une forte manifestation de travailleurs, à l'appel de l'intersyndicale, qui accompagne ensemble les délégués et militants convoqués à l'hôtel de police. Pendant la prise de parole, une délégation est reçue par le commissaire chargé de l'enquête et il est décidé de ne pas répondre à la convocation ! Ce type de conflit, dans les entreprises, a pour origine souvent le comportement autoritaire, provocateur de directions qui appliquent les consignes de la puissante et opaque Union des industries minières et métallurgiques (UIMM).

Recentrage et replis identitaire

En janvier 1966, CGT et CFDT s'accordent pour mener des actions communes qui ne seront pas négligeables quant à l'aboutissement de revendications. L'accord est renouvelé en 1974 puis en septembre 1979, mais cette fois dans un nouveau contexte, l'accord faisant surtout figure de rituel non suivi d'effet.

En 1978, la CGT prépare la journée nationale interprofessionnelle d'action du 21 décembre. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT et des dirigeants nationaux refusent d'y participer. Une position qui provoque des réprobations dans des syndicats CFDT comme à l'Union régionale des Pays-de-la-Loire en désaccord avec la position nationale et rejoint l'analyse de la CGT. Edmond Maire

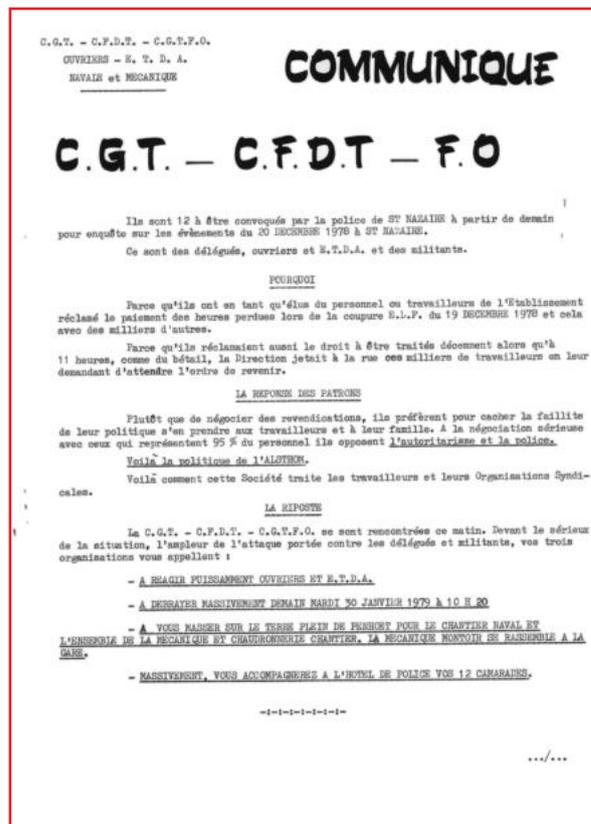
précise que « la journée d'action du 21 décembre est inacceptable pour la CFDT, à la fois pour sa logique de protestation politique et, pour l'inefficacité syndicale qu'elle représente³ ». Cette réponse souligne le rejet du principe de l'unité d'action et la défiance des journées nationales interprofessionnelles.

Puis arrive le rapport Moreau sur le recentrage de la CFDT présenté au conseil national des 26-28 janvier 1978⁴. Selon ce haut cadre syndicaliste de la chimie, comme la grève « ça ne marche plus » il faut mettre la négociation au cœur de la stratégie de la confédération qui n'attend plus rien de l'action politique, pour autant de nombreux cadres syndicaux de la CFDT vont faire de belles carrières au Parti socialiste. Au printemps 1978, Edmond Maire se rend à Matignon faire ses offres de service et c'est en partenaire social que se pose la CFDT alors que c'est justement les gouvernements Barre qui ont mis en œuvre la précarité. La rupture de l'union de la gauche, l'influence de Michel Rocard amène la CFDT à préconiser « l'accord contractuel » et l'installation dans les lieux du paritarisme.

Le congrès national de Brest (mars 1979), annonce officiellement sa recomposition et le « syndicalisme de proposition » une position qui recueille seulement l'aval de 57% des délégués. Georges Séguy, devant le comité confédéral national de la CGT, note l'abandon de la stratégie d'unité d'action de la confédération CFDT qui la fit avancer sur le terrain de la lutte des classes. Tout au long de la décennie 1970, la CFDT s'est illustrée dans des conflits violents, des aventures autogestionnaires aussi romantiques que souvent vaines, difficiles à croire de nos jours.

En 1985, Edmond Maire déclare à la tribune du conseil national : « La vieille mythologie selon laquelle l'action syndicale, c'est la grève, cette mythologie a vécu ». trois ans plus tard le congrès national de la CFDT efface la référence au socialisme autogestionnaire. Aujourd'hui, la montée de la CFDT dans le paysage syndical malgré son comportement montre la déliquescence de la conscience de classe⁵.

Robert GAUTIER



Travail effectué à partir des archives CGT et la presse locale.

¹ Le plan d'Avignon prévoit en décembre 1978, à l'échelle européenne, 21750 suppressions supplémentaires d'emplois dans la sidérurgie entre 1979 et 1981.

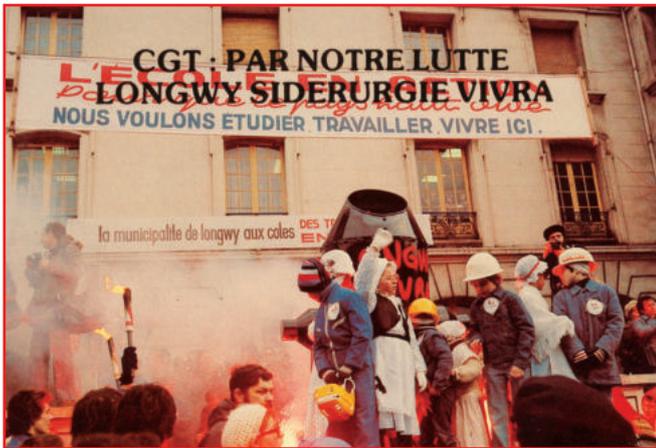
² En 1979, on assiste à un nouveau mariage avec le britannique GEC, ce qui donne GEC-Alsthom. En 1982, le groupe est nationalisé et en 1987 une nouvelle privatisation intervient.

³ Ouest-France du 19 décembre 1978 : Le « non » réitéré d'Edmond Maire entraîne de vifs remous à la CFDT.

⁴ Jacques Moreau (1933-2017), de 1970 à 1974, secrétaire général de la fédération des industries chimiques (FIC) puis secrétaire national de la CFDT de 1974 à 1979. Parlementaire européen socialiste de 1979 à 1984.

⁵ Bulletin d'histoire sociale CGT-FAPT-44, juin 2019, p.9.

Appel intersyndical à soutenir les 12 délégués mis en cause par la direction d'Alsthom à l'occasion des événements du 20 décembre 1978, à Saint-Nazaire. [UD CGT 44]



Manifestations pour le maintien de la sidérurgie à Longwy (Meurthe-et-Moselle) en décembre 1978 et janvier 1979. Cartes éditées par l'UL CGT de Longwy. [CHT]



Manifestation de la métallurgie et de la Navale, Paris, 1978. Au centre Serge Doussin. [CHT, coll. UD CGT 44]



Tour de France du « bus pour l'emploi » CGT, Saint-Nazaire et Nantes, été 1977. Le bus, stationné sans doute devant l'usine Aérospatiale de Bougenais. [CHT, coll. UD CGT 44]

25 AVRIL 1919 : LÉGALISATION DE LA JOURNÉE DE HUIT HEURES.

Depuis quelques années, la tendance est à l'allongement de la durée du temps de travail : encouragement à « *travailler plus pour gagner plus* » sous la présidence Sarkozy, (21 octobre 2006), recul de l'âge de la retraite à 64 ans pour en bénéficier à taux plein sous la présidence Macron, (juin 2019), et donc à la remise en cause d'importantes conquêtes sociales : semaine de 35 heures (1er janvier 2002), retraite à 60 ans (1er avril 1983), semaine de 40 heures (1936) ou encore la journée de 8 heures en 1919. Une date et une victoire moins inscrite que d'autres, semble-t-il, dans la mémoire ouvrière.

Pourtant cette exigence était déjà exprimée lors de la création de la première Internationale ouvrière à Londres le 28 septembre 1864, avant que son principe ne soit inscrit dans la charte internationale du travail dans le cadre de la préparation de la conférence de la paix au début de l'année 1919 !

En 1886, les Etats-Unis vivent leur seconde révolution industrielle. Les conditions de travail devenues insupportables amènent les syndicats à se fixer comme objectif d'imposer au patronat la journée de huit heures à compter du 1er mai 1886. En France, la Fédération nationale des syndicats en accepte le principe lors de son congrès constitutif en 1886, mais c'est au congrès de Bordeaux, en 1888, que cette revendication s'impose comme objectif prioritaire. Encore faut-il convaincre les travailleurs que leurs forces conjuguées et leur détermination sont en mesure de la faire aboutir. Le rassemblement des fédérations syndicales et des bourses du travail en 1895, dans une Confédération Générale du Travail va les y aider. La CGT doit toutefois d'abord se renforcer, s'organiser, se structurer. A l'occasion du 1er mai 1901, dans son journal « *La voix du peuple* », elle écrit : « *Unifions notre action ! Que désormais le 1er*

mai n'ait plus pour nous les caractères incohérents qui lui ont enlevé toute portée. Qu'un objectif seul domine en ce jour : la conquête de la journée de huit heures. »

Préparer une action d'envergure.

Des premières victoires sont signalées. Ainsi en 1902, la journée de huit heures est accordée aux ouvriers des arsenaux de Lorient et Toulon, mesure étendue à tous les arsenaux l'année suivante. En septembre 1904, la CGT réunit son congrès à Bourges. Désormais présente dans chaque département, forte de cinquante trois fédérations d'industries, cent dix bourses du travail et mille sept cent quatre-vingt-douze syndicats, elle s'estime en mesure d'engager l'action syndicale pour la réduction à huit heures de la durée journalière de travail comme en témoigne cette résolution du congrès : « *Considérant que les travailleurs ne peuvent compter que sur leur action propre pour améliorer leurs conditions de travail ; considérant qu'une agitation pour la journée de huit heures est un cheminement vers l'œuvre définitive d'émancipation intégrale ; donne mandat à la CGT d'organiser une agitation interne et grandissante à l'effet que : le 1er mai 1906, les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures.* »

La CGT se donne donc vingt mois pour y parvenir. Dans les mois qui précèdent le 1er mai 1906, cette agitation sociale

inquiète le pouvoir politique au point que le gouvernement n'hésite pas à ourdir un complot contre la CGT et à incarcérer deux de ses principaux dirigeants, Victor Griffuelhes secrétaire confédéral et Gaston Lévy, trésorier. Quant au patronat, dix sept de ses chambres syndicales de la région parisienne signent un pacte de résistance aux revendications ouvrières, notamment à la réduction du temps de travail. C'est la préfiguration de la future Confédération nationale du patronat français (CNPF).

Les grèves vont se multiplier jusqu'à ce 1er mai 1906 où, malgré l'ampleur des manifestations ouvrières auxquelles se

La Chanson des Huit heures !
Paroles de
LÉON DROUIN DE BERCY
Musique de
Paul de Maré

1er COUPLÉT
Chaque fois qu'on doit, Compagnons,
Entamer à nouveau la lutte,
Songer-y bien, nous ne gagnons
Le terrain que ton nous dispute
Que lorsque nous savons unir
Tous les efforts de notre cause !
Le Peuple ne peut obtenir
Des Pouvoirs que ce qu'il impose.

2e COUPLÉT
Nos Huit Heures, si nous voulons,
Aux faillites de l'économie,
De Cluses, Lomagne, Chalon,
A nos bourgeois infames,
A tous les crimes de justice,
Opposer la sainte courrouce
Le Premier Mai 1906,
Il faudra qu'on nous les reconquière !

3e COUPLÉT
Nos Huit Heures, c'est le début
De la victoire sociale !
C'est le premier pas vers le but
Que tend l'action mondiale !
Nos Huit Heures, c'est, en bonnami
Solidairement notre ouvrage.

4e COUPLÉT
En procureur incontinent
Aux Casarades en chômage,
A restreindre nos servitudes :
C'est trouver à notre loyer
Le temps de féconder études !
Nos Huit Heures, c'est le loisir
De penser à ce que nous sommes ;
C'est affirmer et restituer
Ainsi notre dignité d'hommes.

5e COUPLÉT
Nos Huit Heures, c'est pour demain
La rupture des lourdes chaînes
Qui barrent encore le chemin
Des Libertés enfin prochaines !
Nos Huit Heures, c'est en finir
Avec la morgue patronale
C'est préparer pour l'avenir
La Révolution finale !

REFRAIN
Travailleurs (bis), puisque nous décidons
Vivre en des circonstances meilleures,
N'accroître désormais par journe aux patrons
Rien que Huit Heures !



Cette revendication des huit heures, énergiquement soutenue lors des 1er mai précédents ne va même plus figurer dans les manifestes confédéraux des années suivantes, alors que l'immense majorité du prolétariat en est encore à la journée de dix heures.

1914 : l'Union sacrée.

Face à une menace d'embarquement international qui va se concrétiser après l'assassinat de Jean Jaurès le 31 juillet 1914, une étroite collaboration avec la bourgeoisie se substitue à la décision de grève générale révolutionnaire votée en congrès par la CGT en cas de déclaration de guerre.

Après avoir déclaré dans *La Voix du peuple* d'avril 1914 : « Guerre à la guerre », Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, dans un grand élan de solidarité nationale, se rallie à l'Union sacrée.

Quelques militants CGT résistent à ce belliqueux enthousiasme. A Saint-Nazaire, par exemple, Henri Gautier, opposant déclaré à l'Union sacrée, figure parmi ces minoritaires. Il poursuit l'action syndicale et fait réparaître le journal *Le Travailleur de l'Ouest* suspendu depuis le début du conflit. Ses objectifs visent à relancer l'activité syndicale locale afin d'adapter les salaires aux nouvelles conditions de production, particulièrement dans les usines travaillant pour la défense nationale.

Progressivement ces minoritaires voient leur influence se renforcer dans les entreprises où le personnel revendique contre les effets de la guerre, les restrictions, la vie chère et l'aggravation des conditions de travail. Abandonnée par les ralliés à l'Union sacrée en 1914 la revendication des huit heures refait

surface avec vigueur, amenant la CGT à la réinscrire à son programme en 1917. En Loire Atlantique, le nazairien Henri Gautier, secrétaire de la bourse du travail, lance en février 1918 l'idée d'une grève régionale pour la journée de huit heures et la semaine anglaise, suscitant la réaction immédiate du préfet qui donne au commissaire spécial de Saint-Nazaire des instructions afin de renforcer la surveillance et rendre compte des « menées révolutionnaires ».

Le retour des « Poilus ».

L'armistice du 11 novembre 1918 est salué comme il se doit mais ne fait pas oublier que le pays est démographiquement exsangue, l'état de l'économie catastrophique, l'endettement (300 milliards) considérable. Le retour à une situation de paix s'avère compliqué. Les poilus de retour des tranchées peinent à retrouver du travail. Bon nombre d'entre eux, persuadés de la justesse de leur engagement en 1914, ont la sensation d'avoir été trompés. Des entreprises ont disparu, d'autres ont fait appel à un personnel féminin... que l'on somme de regagner le foyer familial. Depuis quatre ans, l'état de guerre a autorisé toutes les violations possibles du droit ouvrier. Les pressions d'un patronat prétextant les difficultés à recruter se sont exercées pour limiter les salaires et allonger la durée du temps de travail. Après la fin des hostilités, cette situation n'évolue guère malgré la loi de novembre 1918 qui fait obligation aux patrons de réembaucher leurs anciens salariés.

Le 15 décembre 1918, le Comité confédéral national de la CGT, majoritairement réformiste, adopte un « programme minimum » certes d'une contestable modération, mais dans lequel figure une clause sur la journée de huit heures.

Les grèves se multiplient. En janvier 1919, les employés des transports parisiens réclament les huit heures, en mars, 10 000 mineurs de Lorraine sont en grève contre une diminution de salaire de 15%, en avril à Paris c'est au tour

sont joints les personnels administratifs et de l'enseignement, les huit heures ne sont pas accordées.

On ne peut pour autant parler d'échec. Ces mois de préparation ont renforcé la cohésion des travailleurs et leur conscience de classe. Cette bataille de mai 1906 oblige le gouvernement à voter, le 13 juillet, une loi sur le repos hebdomadaire avant qu'une autre loi ne limite à dix heures la durée journalière du temps de travail. Progressivement, plusieurs corporations voient réduire le temps de travail, et appliquer la « semaine anglaise ». La fédération du Livre tout comme les ouvriers des Chantiers de l'Atlantique à Nantes obtiennent la réduction à neuf heures de la durée journalière de travail.

Dès lors, si la lutte pour les huit heures demeure un objectif, elle n'apparaît plus comme une priorité. La CGT, réunie en congrès à Amiens en octobre 1906 n'abandonne certes pas la revendication, mais le constat d'un renforcement notoire de la cohésion de la classe ouvrière l'incite à créer les conditions d'une grève générale devant aboutir à la révolution sociale.

des employés de banque et du secteur de l'habillement de cesser le travail pour exiger la réduction à 44 heures de la durée hebdomadaire de travail.

Cette agitation sociale inquiète le gouvernement Clemenceau. Malgré une opposition acharnée du patronat il prend conscience du danger que peut représenter une opposition ou une résistance à cette puissante force revendicative. Dans la précipitation, des lois favorables aux travailleurs sont votées. En mars, c'est une loi sur les conventions collectives qui amène la signature de 557 conventions au cours de l'année 1919 dont une qui aboutit dès avril, entre la Fédération CGT des Métaux et le Comité des Forges, à la signature d'un accord limitant à huit heures la durée journalière de travail dans la métallurgie. Pour ce secteur de l'économie, le fait précède donc le droit puisque le texte officialisant la journée de huit heures, réforme longtemps tenue pour une utopie irréalisable, est publié au Journal officiel du 25 avril 1919, une semaine avant le 1er Mai. La traditionnelle manifestation n'en revêt pas moins une ampleur exceptionnelle. Outre les revendications d'ordre économique les travailleurs y expriment leurs inquiétudes liées à la situation internationale sous les slogans: « *Vive la Société des Nations* », « *Contre l'intervention en Russie* », « *Le prolétariat en marche à la conquête des idées de Jaurès* »...

En Europe, d'autres gouvernements soucieux d'atténuer ou de prévenir les tensions sociales ont déjà légiféré sur cette question de la réduction du temps de travail. C'est le cas en Allemagne, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Autriche, en Espagne, en Finlande.

En France, le patronat fulmine contre cette concession accordée à la classe ouvrière, considérée comme une catastrophe irréparable aboutissant à terme à l'étranglement du pays et à livrer ses marchés à la concurrence étrangère. Et d'ajouter : « *Si quelque modification devait à l'heure actuelle être apportée à la durée du travail en France, ce serait plutôt pour l'augmenter que pour la réduire.* » Un député de Loire Inférieure, Jules Albert de Dion va même jusqu'à demander l'ajournement de la loi !

Certains s'imaginent que cette légalisation des huit heures, victoire historique du prolétariat selon les uns ou opportune concession du Parlement selon les autres, aura pour effet de tempérer les exigences revendicatives de la classe ouvrière et de calmer les tensions sociales. Il faut rappeler que cette concession nourrissait aussi l'espoir de conforter voire de renforcer la stratégie d'un syndicalisme réformiste pour combattre les possibles conséquences de la Révolution d'Octobre. En effet, si

la classe ouvrière attache une grande importance à la réduction du temps de travail, ses militants ne renoncent pas à cette vision idéaliste d'une société libérée du joug capitaliste. A leurs yeux, les huit heures ne constituent qu'une sorte d'acompte, une étape dans la perspective de réformes plus fondamentales de la société.

Quoi qu'il en soit, cette première étape est franchie. Il reste à veiller à la concrétiser face à un patronat qui s'évertue à user de toutes les dérogations possibles pour en retarder l'application.

Laissons la conclusion au journal *L'Humanité* du 2 mai 1919 : « *Quel que soit le formidable imprévu de demain, quelles que soient la profondeur et la violence des perturbations qui peuvent secouer les institutions et les régimes, la journée de huit heures, conquise et appliquée, conservera sa place prépondérante parmi les grands mouvements d'évolution que l'histoire du travail enregistre* ».

Michel TACET



HOMMAGE À WALTER BUFFONI

(20/05/2019)



C'est au Gâvre, où réfugié, il rencontre Ginette, elle aussi réfugiée, ils se marient pour la vie et ils auront 3 filles.

Sa famille, ses parents, Ginette, leurs enfants et petits-enfants seront le patrimoine de toute la vie de Walter.

Walter, notre ami, notre camarade, notre frère de luttes vient de nous quitter, enlevé à l'affection de Ginette, de leurs enfants, de leurs petits-enfants.

Toutes et tous, ici, nous sommes dans la tristesse et dans la peine.

Évoquer en quelques instants la vie de l'homme, du militant ouvrier, du militant syndicaliste et politique, n'est pas chose facile, tant j'aurais et nous aurions à dire.

Le fil rouge de la vie de Walter, pourtant, peut se résumer en deux mots : fidélité et engagements.

Walter avait 40 jours quand il est arrivé à Saint Nazaire, en 1925, avec ses parents, fuyant le fascisme, son oncle, Alfredo, est assassiné par les chemises noires de MUSSOLINI, et la misère frappe le peuple d'Italie.

A l'école de la République, il est bon élève, il fait ensuite un apprentissage de chaudronnier, puis devient dessinateur aux Chantiers de Penhoët devenus les Chantiers de l'Atlantique où il a fait la totalité de sa carrière professionnelle.

Toute sa vie a été marquée par sa fidélité à ses racines ouvrières et ses convictions, il a été un révolutionnaire humaniste, fidèle à la philosophie marxiste des fondateurs du Parti Communiste italien : Antonio GRAMSCI et Palmiro TOGLIATI.

L'injustice et les inégalités sociales, lui étaient insupportables, fils d'immigrés arrivant dans notre pays connaissant déjà à cette époque la crise économique des années 1930, ils furent souvent stigmatisés comme le sont aujourd'hui d'autres immigrés venus d'ailleurs pour les mêmes raisons.

Les grèves de 1936, ont été aussi un marqueur de sa vie, la nécessité de lutter pour le droit à une vie meilleure, une vie de justice sociale et de fraternité, la conviction profonde que vouloir conquérir des droits passe par le combat de tous les jours.

Il savait aussi que la devise révolutionnaire "Prolétaires de tous les pays unissez-vous" n'était pas une formule creuse, mais une force pour des conquêtes sociales, de paix, de fraternité entre les

peuples, cela l'a conduit à l'initiative de la création de l'association Francitalia, d'amitiés entre français et italiens devenus pleinement des citoyens français.

Il a été aussi le fondateur de la Confédération Nationale du Logement, à Saint Nazaire, pour la défense des locataires et s'opposer aux loyers exorbitants, aux logements insalubres et le droit à des logements décentes.

Après la guerre, Walter s'est engagé avec la CGT à mettre ses convictions en pratique, il est délégué du personnel, puis du Comité d'Entreprise, dont il devient le secrétaire, puis secrétaire du Comité Central d'Entreprise d'Alstom Atlantique.

Il a été toute sa vie un militant dévoué, passionné et passionnant, ouvert au débat, mais toujours sans concession sur ses convictions politiques, il était un militant communiste, ce qui lui valu quelques soucis, étant étranger, il a connu l'ignoble chantage à l'expulsion en 1958, pour ses activités politiques, mais avec le soutien de ses camarades, il a tenu bon.

Son engagement syndical et politique a été le fil rouge de sa vie.

Il a vécu et a été acteur des grands conflits sociaux de la région, ceux de 1947, 1955, de 1957, et de la grève de deux mois des mensuels de 1967 où il a pris une part importante dans les négociations victorieuses pour l'ensemble des salariés de la métallurgie.

Walter a cumulé beaucoup de responsabilités, il était un dirigeant de l'Union Départementale et de l'Union Locale CGT pendant plus de 40 ans.

C'est aussi grâce au soutien inconditionnel de Ginette que Walter a pu mener toutes ces activités, elle a été en permanence à ses côtés.

La retraite venue, il n'a pas cessé son engagement pour la défense des retraités, du droit de vivre une vie décente et d'avoir des activités culturelles, festives et ludiques.

Il s'est dépensé sans compter pour être au service des autres, ne cherchant ni gloire, ni médailles.

Dans toutes ses responsabilités, Walter aimait débattre avec les militants, il était passionné, mais jamais avec l'intention de faire étalage de ses connaissances, de sa longue expérience, mais avec le souci de convaincre, de transmettre, d'aider à former des jeunes militants de manière fraternelle et chaleureuse.

Il s'est efforcé sans cesse, par la vie collective et l'effort d'étudier, d'acquérir et d'entretenir les connaissances indispensables à l'accomplissement de ses responsabilités.

Le style évolue avec la vie, les mentalités, les générations, mais le besoin en est toujours aussi grand et les valeurs fondamentales aussi constantes.

La générosité, la préoccupation du sort de ses camarades de travail ou des retraités, le souci des intérêts individuels et collectifs, le sens de l'organisation, la disponibilité pour y prendre part, les efforts pour associer les salariés, les retraités eux-mêmes étaient bien le fil rouge de sa vie.

La vie de Walter offre une belle image de ce qu'est et doit être un dirigeant ouvrier à l'opposé de l'arrivisme, du carriérisme, il était désintéressé, soucieux d'honorer la confiance qui lui était faite.

Homme de réflexion et de culture, il était tout autant homme de terrain, il était aussi un excellent bricoleur, un artiste, musicien et même prestidigitateur avec l'association qu'il avait créée INOFFUB, qui est l'anagramme de BUFFONI, et qui se produisait, bénévolement, dans des spectacles de quartiers et dans les kermesses des écoles publiques.

Ainsi était Walter, notre ami, notre camarade, notre frère de luttes, simple, modeste, cordial et convivial, généreux, combattant et combatif.

Lors de ma dernière visite à la clinique, nous avons, comme de nombreuses fois, bien qu'il éprouvait des difficultés à respirer et à parler, échangé sur la situation, refait un peu le monde bien sûr, nous le voulions tellement autrement, plus juste, plus humain et plus de paix.

Mais il a trouvé la force et la conscience pour me dire son inquiétude de voir le ciel de France, de l'Italie et de bien d'autres pays, s'assombrir sous les idéologies racistes et xénophobes, comme dans les années 1930, des idéologies d'extrême droite qui conduisent à des régimes autoritaires et fascistes.

Mais il me disait aussi sa confiance dans les luttes sociales d'aujourd'hui en France, dans sa chère Italie pour un autre monde de justice sociale, de solidarité et de paix.

Toute sa vie, il est resté fidèle à ses origines ouvrières, sans être ouvriériste, bien au contraire pour contribuer à élever la conscience de classe de ses amis et camarades, pour avoir un regard lucide et une analyse objective de la politique économique et sociale dans notre pays.

Notre tristesse est grande, il va beaucoup nous manquer à toutes et tous et nous devons continuer le combat de toute la vie de Walter, ce combat est aussi le nôtre, ce sera ainsi le plus bel hommage que nous pouvons lui rendre en se souvenant de Walter, des jours heureux que nous avons passé avec lui.

Guy TEXIER